

La lettre de la Mairie

Novembre 2018



COMMUNIQUÉ de la MUNICIPALITÉ

Les élus municipaux souhaitent vous faire part de différentes informations concernant le projet du cabinet médical et le maintien de la pharmacie sur la commune.

CABINET MÉDICAL

Dès que nous avons eu connaissance du départ de Janick Ollivier au 30 juin 2015, la Municipalité, en relation avec la pharmacienne, s'est attachée à rechercher un nouveau médecin par différents biais de communication. Cela a permis l'arrivée du **Docteur Flahaut dès le 1er juillet 2015**. En parallèle, un cabinet médical provisoire, rue du 19 mars, a été mis gratuitement à disposition du médecin et de **Ivane Guyomard infirmière**, qui l'a rejoint **début 2016**.

Un projet de construction d'un cabinet médical a été conçu en relation et en fonction des besoins exprimés par le nouveau médecin et l'infirmière. **Son permis de construire a été obtenu en avril 2017**.

Au moment du lancement des travaux, le Docteur Flahaut s'est désisté et, finalement, a quitté la commune en juillet 2017.

Suite à son départ, la construction a été suspendue pour permettre aux élus de réfléchir à la meilleure des solutions pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé. De nouvelles annonces de recherches dans des revues spécialisées ont été relancées.

Une rencontre avec une femme médecin roumaine a été le seul contact auprès de la mairie lié à ces recherches, sans suite...

En février dernier, nous avons accueilli un kiné, Kamil Koscielecki, qui a pu s'installer dans la partie médicale des locaux de l'ancienne poste, à côté de la mairie, dans l'attente de la construction d'un espace santé agrandi. L'instruction de ce second projet de cabinet médical plus spacieux, est en cours de validation auprès des services administratifs compétents.

En juin dernier, un jeune médecin du secteur prend contact avec Madame Le Maire pour l'informer de son désir de s'installer sur la commune en construisant sa propre maison médicale. Son souhait est de créer un espace médical multi professionnel adapté aux besoins des habitants de la commune.

Le second projet de construction communal prévu par les élus, à côté de la mairie, ne lui paraît pas adéquat, en terme d'emplacement. Il formule alors une demande d'acquisition d'un terrain appartenant à la commune, à l'arrière du nouveau parking créé lors de l'aménagement du bourg.

Des rencontres liées à ce projet ont eu lieu entre le médecin et les élus, tous les lundis pendant plusieurs semaines, ainsi qu'une rencontre à Saint Briec avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Une proposition de vente lui a été faite en juillet, après discussion et négociation, à hauteur de 25 000€ pour 2000 mètres carrés, à viabiliser, à savoir 12,50 € du mètre carré.

L'intérêt général du projet justifie ce prix en-deçà de la valeur du terrain.

Une proposition de location du cabinet médical provisoire, anciennement occupé par le Dr Flahaut, lui a été faite parallèlement afin de lui permettre d'exercer mais cette solution ne correspondait pas à ses attentes.

Etant sans nouvelle depuis fin juillet, un contact téléphonique récent a eu lieu avec lui à l'initiative des élus.

Ce jeune médecin est dans l'attente de l'obtention en Martinique de sa thèse, qu'il espère pouvoir soutenir prochainement.

Pour autant, son projet d'installation sur la commune, y compris l'acquisition du terrain communal, resterait toujours d'actualité.

A son arrivée, espérée courant de **l'année 2019**, nous mettrons à sa disposition un cabinet médical afin de lui permettre d'exercer au plus vite dans l'attente de la construction de son projet.

La location d'une structure modulaire transportable lui a été proposée et lui conviendrait. La commune prendra une part financière à cette solution transitoire.

Un cabinet médical verra le jour qu'il soit communal ou privé.

KINE

De plus, pour permettre au kiné de travailler plus rapidement dans de meilleures conditions et pouvoir attendre la réalisation du projet du médecin **la mise à disposition du Celtic sur certains créneaux horaires lui conviendrait** ; permettant ainsi une diversification de ses pratiques,

PHARMACIE

D'autre part, une autre demande nous a été faite par Madame COUCHOURON, la pharmacienne, il y a de cela plusieurs mois, concernant le déplacement de sa pharmacie qu'elle souhaite rapprocher de l'axe principal du bourg et du futur cabinet médical. **Son projet ne pourrait voir le jour qu'à la condition de l'arrivée d'un médecin sur la commune.**

Afin de satisfaire ce choix d'une **nouvelle implantation**, la commune a apporté la **viabilisation** aux abords du parking de la mairie lors des travaux du bourg, et a également inscrit sur **le PLU communal** la possibilité de construction d'un commerce sur l'emplacement souhaité.

S'en est suivi une proposition financière écrite de la commune en février dernier à hauteur **de 15 000€ pour 300 mètres carrés**, viabilisés, géométrés, ainsi que les démarches de déclassement nécessaires à mettre en œuvre pour entériner le changement d'affectation de parking en pharmacie (frais d'huissier ...). Ces différentes démarches prendront plusieurs mois.

Madame COUCHOURON nous a fait savoir son désaccord sur le montant, en juillet dernier. De nouveaux échanges devront avoir lieu entre les élus et la pharmacienne afin de trouver la réponse la plus appropriée à sa situation, actuellement délicate du fait de l'absence de médecin sur la commune.

Nous avons reçu des représentants du collectif pétitionnaire avec qui nous avons abordé l'ensemble de ces points.

Notre souhait d'élus est bien entendu le **maintien de la pharmacie** ainsi que **l'arrivée d'un médecin et d'autres professionnels de la santé** sur Plougrescant.

Nous y œuvrons depuis notre prise de mandat, même si cela est loin d'être simple dans un contexte national de désertification médicale.

Vos élus municipaux